|  |  |
| --- | --- |
|  | **Formulaire d’engagement** |

La Ville de Rennes et la MCE, avec l'aide financière de l'ADEME et l'appui de nombreux partenaires, co-animent le projet de mesure citoyenne de la qualité de l'air à Rennes : **Ambassad'Air**. Le projet vise à développer la culture de la qualité de l'air auprès des Rennais, en les impliquant activement dans la mesure, l'analyse et les propositions pour améliorer sa qualité.

Le projet se traduit, entre novembre 2017 et avril 2018 par :

* La proposition de formations (présence obligatoire)
* La mise à disposition de capteurs, pour une durée limitée (2 mois environ début 2018)
* La mise en place d’animations (présence facultative)

Le présent « formulaire d'engagement » encadre la relation entre les porteurs du projet et chaque volontaire, pour la durée complète du projet.

**Charte d’engagement**

**ARTICLE 1 – Engagement volontaire dans le projet**

Chaque volontaire s’engage à participer à l’opération Ambassad’Air, volontairement et à titre bénévole. Les questions de désengagement sont abordées dans l’article 10.

**ARTICLE 2 – Durée d’engagement**

L’engagement commence, en novembre, par un message de confirmation d’engagement au projet. Le projet se poursuit jusqu’à la réunion de bilan, prévue vers mai 2018.

**ARTICLE 3 – Participation aux animations**

Avant Noël, la Mce organisera deux formations (en soirée) :

* Sur la qualité de l’air
* Sur l’utilisation des capteurs

La non-participation à ces formations peut conduire au désengagement du volontaire. La présence est facultative pour les autres animations proposées.

**ARTICLE 4 - Mise à disposition du kit de mesure**

La Ville de Rennes et la MCE s’engagent à configurer un kit de mesure pour chaque volontaire. Début 2018, la MCE s’engage à fournir à chaque volontaire un kit de mesure fonctionnel, pour les personnes ayant participé aux formations.

**ARTICLE 5 - Assistance**

En cas de difficulté ou de dysfonctionnement, les volontaires s’engagent à contacter le chargé de mission de la Mce (par mail, téléphone, à la Mce). Ce dernier s’engage à résoudre le problème dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible.

**ARTICLE 6 – Production de données**

Les volontaires s’engagent à utiliser le kit de mesure, dans le strict cadre de l’expérimentation Ambassad’Air, à réaliser un grand nombre de mesures, à les sauvegarder, en suivant le mode d'emploi et les protocoles fournis. Les volontaires s’engagent à utiliser le kit de mesure en préservant son intégrité (éviter les chutes, la pluie notamment). Ils s’engagent à ne pas le prêter à une tierce personne. Autant que possible, ils communiqueront au chargé de mission de la Mce les expérimentations qu'ils effectuent. Les données produites seront publiques, libres et ouvertes.

**ARTICLE 7 – Partage d’expériences et propositions**

Les volontaires sont invités à partager leurs expériences entre eux. Dans la mesure du possible, il est souhaité qu'ils participent aux séances de travail en commun (mesures en groupe, échanges sur les résultats, etc.). Ils sont invités à faire toute proposition qui pourrait contribuer à améliorer le projet ou la qualité de l'air dans leur quartier ou plus largement sur Rennes.

**ARTICLE 8 - Dégradation, perte, vol du kit de mesure**

En cas de dégradation, perte ou vol de tout ou partie du kit de mesure (portable, capteur, cordons), les volontaires s’engagent à le signaler le plus rapidement possible au chargé de mission de la Mce, et à faire marcher leur responsabilité civile en cas de dégradation, perte ou vol. La Ville de Rennes ne saurait être tenue responsable de tout dégât causé par le matériel mis à disposition.

**ARTICLE 9 – Restitution du kit de mesure**

La mise à disposition du kit de mesure se fait pour une durée d’environ 2 mois. Sur simple demande de la Mce, les volontaires s’engagent à restituer le kit de mesure.

**ARTICLE 10 – Désengagement de l’opération**

Chaque volontaire est libre de quitter l’opération à tout moment, en prévenant la Mce. Les organisateurs se réservent le droit de se séparer d’un volontaire, particulièrement si le volontaire n’a pas participé aux formations obligatoires, ou s’il ne s’implique plus concrètement dans l’opération. Un message électronique de la Mce officialisera ce désengagement.

***Cet engagement est le fruit d’une rédaction Ville de Rennes / Maison de la Consommation et de l’Environnement. Il reste ouvert à toute amélioration de votre part.***

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**J’ai pris connaissance de la Charte d’engagement et souhaite m’engager dans l’opération Ambassad’Air :**

Nom :………………………………………………… Prénom : …………………………………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………………….

Tél : …………………………………………………………… Mail : ………………………………………………………

Quelle est votre motivation principale pour ce projet ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**Facultatif :** Mon âge : ……………………… Ma profession : ………………………………………..

A Rennes, le :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| La Ville de Rennes | La Mce | Le volontaire |

**A retourner, avant le 5 novembre à :**

MCE 48 Boulevard Magenta 35000 Rennes [ambassadair@mce-info.org](mailto:ambassadair@mce-info.org) 02 99 30 35 50

*Mentions de la loi Informatique & libertés sur le droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur :* [*http://www.mce-info.org/mentions-legales/*](http://www.mce-info.org/mentions-legales/)